



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

listes électorales

Question écrite n° 76193

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de bien vouloir lui indiquer les conditions dans lesquelles les listes électorales des Français à l'étranger peuvent être utilisées par les partis politiques à des fins de communication politique, par courrier traditionnel et par courrier électronique, et ce pendant les périodes de campagne électorale et en dehors des campagnes électorales.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76193

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9882